

Compte rendu CCAS du 25/02/2021

L'an deux mille vingt et un , le vingt cinq février à 20 heures 00, les membres de la Commission Administrative du C.C.A.S. se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Mesdames Elisabeth CHASSAIN , Sandra ARCHIMBAUD, Valérie VERNAY, Sandrine DOMINGUES, Emilie SAPIN , Messieurs Roger MARCET – Patrick MEUNIER

Excusés , Jean Louis MARGOTTON, Jean Marc DETOUR

***Demande aide financière pour facture EDF :**

-Monsieur le Maire a fait le point avec l'assistante sociale du secteur à propos du suivi social possible avec l'administré, au vu des éléments, pas d'intervention du CCAS à prévoir. À noter que l'administré n'a pas sollicité d'aide pour la cantine.

***Demande d'un administré d'un hébergement d'urgence sur la commune en début d'année 2021:**

Un administré a bénéficié d'un hébergement au gîte communal en début d'année 2021 suite à une situation d'urgence. Le CCAS accepte de valider la proposition suivante : l'administré ne paiera que les charges locatives, le CCAS prendra en charge le loyer à hauteur de 300€/mois jusqu'au 7/03/2021, laissant ainsi à l'administré le temps de se retourner pour trouver un logement pérenne; à noter que celui-ci aurait des pistes de logements et qu'un logement à louer est disponible dans l'ancienne cure.

*** Point sur les bons alimentaires:**

105 bons distribués en remplacement du repas « des anciens » qui n'a pu avoir lieu du fait de la situation sanitaire.

Retours positifs de la plupart des personnes qui en ont bénéficiés. A ce jour, une bonne partie a été utilisée à l'épicerie, mais aussi auprès de Mme Cendron et de la ferme Besson

1 bémol : 1 agriculteur n'aurait pas été informé donc n'a pas répondu favorablement à la demande d'un administré pour l'utilisation du bon.

***Demandes de subventions:**

-France Alzheimer, Restos du cœur, association SEP, ADAPEI, MFR St Germain Lespinasse

Face aux différentes demandes de subventions qui reviennent chaque année, nous décidons de répondre favorablement aux demandes de subventions au niveau local et non national et portant sur les besoins primaires : alimentation, logement et santé (pour la durée de notre mandat)..

D'où réponses données aux demandes vu ce jour:

-association SEP: non car pas de précision sur l'objectif de la demande de subvention

-France Alzheimer: non car demande au niveau national et non sur le plan local, de plus, il existe un plan national Alzheimer

-MFR: non car ne correspond pas au critère de besoins primaires

-ADAPEI: non car pas sur le plan local

-Restos du cœur: oui pour la somme de 150€

Il est prévu un budget de 600€ pour toute les demande de subventions pour cette année

Nous devons également réfléchir à des moyens plus "pratiques" autre que subventions pour aider les associations comme par exemple: collectes de jouets, livres.... Ainsi qu' à des actions à mener par le CCAS.

La séance est levée à 21 h 30